



# COMITÉ de L'YONNE de TIR à L'ARC



0289000

Maison Départementale des Sports 10 Avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie 89000 AUXERRE

**PROCÈS-VERBAL**  
**de l'Assemblée Générale Ordinaire.**  
**Comité Départemental de l'Yonne de Tir à l'Arc**  
**Le vendredi 07 février 2025 à 20h00**  
**MAISON DÉPARTEMENTALE DES SPORTS**  
**Bât A 10 Avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie**

## Ordre du jour :

- Rapport moral de la Présidente (Annick PICARD)
- Bilan financier 2024 (Béatrice MASSÉ)
- Commission sportive (Cédric BOLLORÉ)
- Commission jeunes (Jean CHOLLET)
- Commission gestion du calendrier d'arbitrage (Sylvaine MIGLIORINI)
- Commission formation des arbitres (Jean-Pierre VERAY)
- Suivi du poste de notre entraîneur départemental (Béatrice MASSÉ)
- Budget 2025 (Béatrice MASSÉ)
- Labellisation 2025-2026 (Jean-Pierre VERAY référent CD89)
- Validation par un vote de la candidature de Mme Annick PICARD au Conseil d'administration du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Yonne
- Questions diverses

**Les clubs sont représentés par :** (voir annexe 1)

**Les Présidents de club présents :** 0289091 Les cadets d'AUXERRE (**MIGLIORINI Dominique**), 0289092 JEUNE GARDE POURRAIN (**FAUCONNIER Joffrey**), 0289093 TONNERRE (**LEBEAU Stéphane**), 0289096 SAINT FARGEAU (**COTANCE Christophe**), 0289098 MONÉTEAU (**BILLAULT David**), 0289099 USJ 1<sup>ière</sup> Cie SAINT JACQUES (**ROYER Luc**), 0289106 SAINT MARTIN du TERTRE (**BOLLORÉ Cédric**), 0289109 AUXERRE 1<sup>ière</sup> Cie (**PICARD Annick**), 0289112 CIE DES ARCHERS SENONS (**SCHAFFNER Aurélien**), 0289125 LES ARCHERS DE BLENEAU (**NIQUET Patrice**), 0289126 LES ARCHERS MALAYSIENS (**LONGUET Renaud**).

**Les Présidents de Club représentés :** 0289107 LA SENTINELLE BRIENON (**PERRIN Mathieu**)

**Membres du Comité Directeur du CD89 Tir à l'Arc Présents :**

- **Mme PICARD Annick** (Présidente CD89 TA) :  
*Notre représentante auprès des instances : Le Département , le CDOS, la Préfecture...*
- **MASSÉ Béatrice** (Trésorière) : *Finances et suivi de notre entraîneur du CD89*
- **M. BOLLORÉ Cédric** (Vice-Président) : *Président Commission Adulte & Sportive*
- **VERAY Jean-Pierre** (Secrétaire Général) : *Arbitre Formateur CD58 et CD89 et référent LABEL FFTA*
- **BRIDRON Marie-Dominique** (Secrétaire Adjoint)
- **MIGLIORINI Sylvaine** (Membre) : *Gestion du calendrier d'Arbitrage du CD89*
- **CHOLLET Jean** (Membre) : *Commission Jeunes*
- **FAUCONNIER Joffrey** (Membre)
- **KACZMARECK Éric** (Membre)
- **MEILLIER Fabien** (Membre)

## Présents :

- **LIVACHE Frédéric** : Conseiller Technique du CD89 Tir à l'Arc
- **WILZIUS Jean-Pierre** : AUXERRE 1<sup>ère</sup> Cie
- **DUMENIL Isabelle** : Saint FARGEAU
- **VERAY Annie** : LES CADETS D'AUXERRE
- **PRADO Clarisse** : LASENTINELLE BRIENON

## Absents excusés :

- **M. FRANÇOIS Patrice** : Président du Comité Régional de Tir à l'Arc de Bourgogne Franche-Comté.
- **M. HENNEQUIN Patrice** : Président du CDOS 89 (Représenté par Annick PICARD élue du CDOS 89)

Avant le début de notre assemblée **M. HENNEQUIN Patrice** : Président du CDOS 89 est venu nous saluer et s'excuser de ne pas pouvoir assister à notre AG. Il a exprimé sa satisfaction de constater que les douze clubs de tir à l'arc du 89 soient tous représentés. Il a exprimé son regret de nous informer que les subventions du département aux sports devront subir une baisse de 25 à 30% pour 2025.

## Début de l'AG : 20h15

Un diaporama réalisé par Jean-Pierre VERAY Secrétaire Général présente les rapports prévus à l'ordre du jour pour suivre les interventions des membres du Comité Directeur.

**Validation du Procès-Verbal de notre assemblée général élective du 05 octobre 2024** (Consultable sur le site du CD89 : <https://www.comite-yonne-arc.com/>) Récépissé de déclaration de modification liste de dirigeants procès-verbal validé en préfecture le 31 décembre 2024.

Vote de l'assemblée : Approuvé à l'unanimité par 41 voix.

## RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE Annick PICARD

Bonsoir à toutes et à tous,

Mesdames, Messieurs les Présidents de club.

Je vous remercie de votre présence à cette assemblée générale ordinaire.

Cette A.G sera moins fournie qu'une A.G ordinaire, car elle fait suite à notre A.G élective d'octobre 2024.

Comme chaque année, je tiens à remercier.

- Le Président du conseil départemental et ses équipes. **« Je vais vous demander de vous lever pour 1 mn de silence en hommage à M. Patrick GENDRAUD qui nous a quitté le 31 décembre 2024 et qui a beaucoup œuvré pour le sport dans notre département »**
- Le Président du CDOS et toute son équipe
- La dissolution du club de FLEURY-LA-VALLÉE qui a fait don du solde de sa trésorerie au CD89.
- À la suite de la démission de M. et Mme GOUT. La reprise du club par une équipe très volontaire a remis le club des archers Senonais dans une bonne dynamique.
- Les élus des différentes communes pour leur soutien apporté à leur club « mises à disposition de salle, de gymnase ou de terrain » pour que les archers puissent s'entraîner dans de bonnes conditions ou organiser de différents concours.
- Les membres du comité 89 de tir à l'arc pour leur disponibilité et leur implication au bon fonctionnement du comité.
- Fred notre Conseiller Technique (BEES1, DEJEPS)
- Tous les archers du département qui sont l'image de notre département
- Les entraîneurs de club et arbitres qui sont tous des bénévoles et qui donnent de leur temps et de leur énergie sans compter.
- Et surtout tous les bénévoles qui œuvrent souvent dans l'ombre dans vos clubs.
- Voilà pour les remerciements j'espère n'avoir oublié personne.
- L'année sportive passée fût riche en événements :
- Quelques points qui me paraissent importants aujourd'hui :
- Je tiens à rappeler que nous avons également eu dans le département le passage de la flamme olympique portée par un collectif de 24 archers du département. Ce fût un super moment de fierté et de partage.

- Pendant la période des J.O il y a également eu une Fan zone installée à Venoy, plusieurs bénévoles de différents clubs ont animés cette fan zone.
- Grâce à cette participation le comité de l'Yonne tir à l'arc a reçu un chèque assez conséquent, ce qui nous a permis de clôturer la saison salle jeune de fort belle manière.
- N'oublions pas toutes les présences du comité tir à l'arc sur l'Yonne tour sport, Yonne senior....
- Les actions pour les féminines, inscriptions gratuites pour elles sur 4 concours.
- Je tenais aussi à vous remercier pour la confiance que vous m'avez renouvelé lors de l'A.G électorale d'Octobre 2024.

**Annick PICARD**  
Présidente du CD89 tir à l'arc

## **BILAN COMPTABLE** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Par Béatrice Massé Trésorière, (voir Annexe 2)

Les soldes antérieurs ont été affectés à la réserve de fonds associatifs et à la réserve ATD.

- Le résultat à date est de 215,44 €
- Le solde du compte courant est à 3 290,83 €
- Le solde du livret est de 32 188,83 €

Au 31 décembre il restait à décaisser 2 922,96 € et encaisser 1 414,53 €

Nous avons reçu toutes les subventions demandées

- 10 000 € pour l'ATD
- 1 000 € de fonctionnement
- 1 000 € FDVA
- 1 005 € ANS

De plus nous avons reçu un don de 1 108,94 € provenant du club de FLEURY-LA-VALLÉE et pour notre participation à la FAN Zone la somme de 1 240 € du CDOS 89

Le livret a rapporté 898,70 €

Les dépenses majeures sont sur les déplacements, les salaires et les charges de notre cadre technique ainsi que le cadre de la région.

Pour le reste des dépenses cela reste dans la normalité de la conjoncture actuelle.

Le comité a financé plusieurs actions tel que : La prise en charge à hauteur de 200 € pour la formation d'entraîneur, 5 candidats à la formation étaient prévus 2 candidats seulement ont suivi cette formation et ont obtenu leur diplôme d'Entraîneur Fédéral le 30 juin 2024. **Toutes nos félicitations à Christophe COTANCE et à Joffrey FAUCONNIER.**

La prise en charge de la journée de mise à jour des arbitres à hauteur de 40 € / personne soit un budget de 720 €, les dépenses n'ont pas dépassé 500 €.

Le comité avait prévu la mise à jour de 3 entraîneurs sur 2024 à hauteur de 45 € par personne soit un budget de 135 €, personne n'a fait la demande à ce jour.

Les récompenses pour les championnats de France pour un budget de 1 060 €, seulement 690 € ont été remboursés.

Le comité a pris en charge l'inscription de 22 équipes du trophée des mixtes pour 220 €.

Nous avons acheté des nouvelles plaques de marque le budget alloué était de 200 €, en réel la dépense a été de 84 €.

Le comité a aussi pris en charge le petit déjeuner des bénévoles de la Fan Zone à Venoy, pour environ 60 €.

Le reste des actions tels que les médailles, les remboursements de frais des bénévoles, les stages...etc. était déjà prévu et reconduit pour 2024.

En ce qui concerne le compte d'exploitation de l'emploi, il est largement déficitaire à :

**- 3 521,20 €**, pour le moment nous avons de la réserve, mais soyons vigilant.

Nous avons déjà été prévenus que pour les prochaines subventions une coupe budgétaire d'environ 2 000 € sera faite.

**Béatrice MASSÉ**  
Trésorière du CD89 tir à l'arc

## COMMISSION ADULTES & SPORTIVES CD89 : Cédric BOLLORÉ

En 2024 : 203 licenciés « Adulte pratique en compétition », 153 licenciés Jeunes « U13, U15, U18 & U21) et 61 licenciés U11 cela représente un potentiel de 417 archers du 89 pouvant tirer dans les concours sélectifs organisés dans notre département.

- 178 archers ont participé à aux moins une compétition de tir à 18 m
- 134 archers ont participé à au moins une compétition TAEI
- 3 en tir nature, 18 en campagnes et 14 en 3D, les disciplines de parcours peinent à trouver leur public dans le département.
- Il y a eu 48 participants aux championnats départementaux Jeunes à Saint Martin du Tertre et 63 aux championnats départemental Adultes à Saint Fargeau
- 50 Archers ont pris part au championnat TAEI

**Les résultats sont tous sur le site du Comité Départemental de Tir à l'Arc :**

### FORMATIONS Cédric BOLLORÉ

Pour 2024-2025, les stages femmes sont remplacés par des compétitions dont l'inscription est prise en charge par le CD89 pour toutes les féminines du département .

Deux compétitions de tir à 18m ont déjà eu lieu à AUXERRE en décembre et à PARON « SMAC » en janvier

Deux compétitions seront retenues en Tir à l'Arc Extérieur.

### COMMISSION FORMATION

#### 2 FORMATIONS CONTINUES ENTRAÎNEURS SONT PRÉVUE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

- 08 JUIN 2025 PRÉPARATION MENTALE
- 02 AOUT 2025 FAIRE DÉBUTER EN ARC À POULIES

Les inscriptions sont ouvertes sur le site : <https://extranet.ffta.fr/> formation

Notre objectif est de réaliser une journée de formation continu une fois par an

N'hésitez pas à faire remonter vos souhaits ou besoins à la commission

#### STATISTIQUES - 89000 – COMITÉ DÉPARTEMENTAL YONNE de TIR à l'ARC

Type de licence	Saison 2025	Saison 2024	Saison 2023
Adulte Pratique en Club	92	77	66
Adulte Pratique en Compétition	205	203	194
Adulte Sans Pratique	16	15	10
Découverte (du 01/03 au 31/08)		16	14
Jeunes	160	153	153
U11	43	61	62
Convention FFSA	34	33	38
Convention UNSS	1	5	7
	551	563	544

Au 07 février 2025 : 551 licenciés pour 486 licenciés à la même période en N-1

156 nouveaux licenciés + 6 par rapport à N-1

### COMMISSION JEUNES CD89 Jean CHOLLET

#### A. Spécial jeunes

##### 1. Modification du règlement :

L'analyse des tableaux des années précédentes montre une stagnation des jeunes dans les niveaux 2, 1 ou As, les mêmes jeunes ne se retrouvant pas toujours l'année suivante en compétition sélective.

La commission sportive a décidé de modifier les minimas de ces dernières catégories pour permettre d'accélérer la sortie du dispositif spécial jeunes (nouveau règlement en pièce jointe) et envisage de mettre en place d'autres modalités de classement par catégorie d'âge l'an prochain.

Une étude est actuellement menée en marge du tableau actuellement diffusé pour alimenter cette réflexion. Une marge de manœuvre plus importante est laissée aux coachs pour définir le niveau initial d'entrée du jeune dans le dispositif spécial jeunes et la liberté de l'en faire sortir plus rapidement.

Depuis septembre : 3 rencontres déjà effectuées, 4 sont programmées pour la suite de cette année sportive, relance faite auprès des clubs pour combler les deux possibilités restantes.

Ces rencontres ont mobilisé 67 jeunes : 22 U11 ( dont 1 sorti pour entrer en compétition sélective) ; 23 U13 (dont 3 entrés en sélectif) ; 17 U15 (dont 2 entrés en sélectif) et 5 U18

Pour l'instant pas de jeunes en poulies mais un est annoncé sur la prochaine rencontre.

Un tournoi spécifique U11 débutant U13 est programmé début mars (courant deuxième semaine des congés scolaires).

#### **B. Jeunes de U11 à U21 en compétitions sélectives**

U11 F	U11 H	U13 F	U13 H	U15 F	U15 H	U18 F	U18 H	U21 F	U21 H
0	4	4	12	8	5	14	14	4	6
0%	57%	16%	37,5 %	20,5 %	14%	30%	22%	22%	16%

66 jeunes de U11 à U21 en arc classique ont participé à au moins une compétition sélective sur 311 de ces catégories pour la région BFC (21%), répartis comme suit (en dernière ligne la représentativité dans leur catégorie BFC) :

Globalement les scores atteints par les jeunes sont plutôt faibles.

En arc à poulies : U18-U21 une jeune femme (25 %) et 6 jeunes hommes (50 %) ont participé à au moins une compétition de tir à 18 m.

Aucun BB dans l'Yonne.

Jeunes sélectionnés pour participer au championnat de France jeunes à AGEN (à la date du 3 février, sélection non définitive) : 6 jeunes sur les 16 de la région BFC (37,5 %).

**RENCONTRES JEUNES : Un nouveau règlement en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024** (voir Annexe 3)

#### **COMMISSION GESTION DU CALENDRIER D'ARBITRAGE (Sylvaine MIGLIORINI)**

La saison 2023-2024 :

Le calendrier des compétitions « Tir à 18 m » a été complété sans difficulté.

Les compétitions extérieures ont généré quelques soucis, certains se désistant à la dernière minute, ils doivent se trouver un remplaçant, ce n'est pas mon rôle de le faire.

Il est stipulé dans le règlement que si on ne peut assurer un arbitrage, on doit se trouver un remplaçant.

Je me rapproche du calendrier édité par notre PCRA pour établir celui du département

Je lui ai demandé de me l'envoyer en premier car j'ai constaté que quelques-uns ne me mettent pas en copie et c'est comme cela qu'il y a des « couac ».

Le calendrier de la saison Tir à 18 : 2024/2025 a été finalisé sans anicroche

Celui de la saison extérieure est pratiquement bouclé, il y en a peu dans notre département, à part bien sûr, la finale DR et D2 à Brienon en juillet.

Quand il est enfin mis à jour, je peux l'envoyer à Frédéric pour qu'il le mette sur le site du comité où chaque responsable de club peut le consulter.

Si l'organisateur a invité un arbitre d'un autre département ou a trouvé par ses propres moyens l'arbitre manquant, je dois en être informée ainsi je peux le noter et le signaler à notre PCRA...question d'assurance.

Je m'occupe aussi de mettre à jour la liste des arbitres en fonction dans notre département.

Si vous accueillez de nouveaux adhérents ayant un ou plusieurs diplômes d'arbitre fédéral, avec le statut « ACTIF » je vous demande de me le signaler.

Les arbitres sont tous des bénévoles et prennent sur leur temps libre pour vous satisfaire, pensez-y quand vous inscrivez des compétitions et assurez-vous que l'arbitre de votre club soit disponible et toujours avec le statut « ACTIF »

*Sylvaine MIGLIORINI*

## COMMISSION FORMATION DES ARBITRES

Jean-Pierre VERAY « Responsable de la Formation des Arbitres pour l'Yonne et la Nièvre »

Le dimanche 22 septembre 2024 la commission régionale des Arbitres de Bourgogne Franche-Comté a organisé dans la salle de conférence du Conseil Départemental de l'Yonne à AUXERRE

De 09h30 à 12h00 : Réunion des arbitres Formateurs de notre région (7 sur 9 Arbitres Formateurs étaient présents). (Méthodes de Formation de chacun , uniformisation pour l'ensemble des formateurs) sera notre objectif pour 2024-2025

De 14h00 à 17h00 : Formation continue des Arbitres Fédéraux et des jeunes Arbitres.(33 Arbitres présents dont 2 / 4 nivernais et 14 / 15 icaunais). (Calendrier des Arbitrages Automne-Hiver 2024-2025, nouveautés règlementaires)

### Très important :

<https://www.cr-bfc-tiralarc.net/en-savoir-plus/arbitrage-et-calendrier-69495>

*L'inscription à la formation d'arbitre doit être déposée entre le 1er septembre et le 15 novembre de chaque saison sportive, avec l'accord et par l'intermédiaire de son Président de club qui la transmettra lui-même au responsable arbitre local/PCDA et PCRA.*

J'ai repris la formation des Arbitres le 25 janvier 2025 pour la préparation de la section d'examen Arbitres d'avril 2025. Les prochaines séances de formation auront lieu le 8 février, le 8 mars et le 22 mars.

Cette formation se déroule dans cette Maison Départementale des Sports.

Chaque candidat doit apporter son ordinateur portable avec le « Règlements sportifs et Arbitrage version décembre 2024 » et Bloc-notes et stylos. Le repas est tiré du sac.

Rappel :Un Arbitre en activité peut assister à une ou plusieurs journées de formation avec les candidats Arbitres dans le cadre de la formation continue où pour découvrir une autre spécialité.

- Depuis la session d'examen de novembre 2024, une nouvelle formule pour l'examen d'Arbitre

### EXAMEN ARBITRE FÉDÉRAL TRONC COMMUN « Temps disponible 90 mn »

- QUESTIONS 1 à 50 noté sur 1 « 1 seule réponse correcte sur 3 » (50 points)
- QUESTIONS 51 à 75 noté sur 2 « Plusieurs réponses correctes » (50 points)

### EXAMEN ARBITRE FÉDÉRAL SPÉCIALITÉ CIBLE (par exemple)

- QUESTIONS CIBLE « Temps disponible 45 mn» (40 points)  
avec accès aux Règlements sportifs et Arbitrage pendant 45 mn
- QUESTIONS QCM CIBLE « Plusieurs réponses correctes» « Temps disponible 45 mn» (40 points)
- QUESTIONS SCORES CIBLE « Temps disponible 30 mn» (20 points)

**Pour être admis à chaque examen le candidat devra obtenir un minimum de 70 points, correspondant à 14/20**

### CD89 Candidats Arbitres Adultes pour 2025

NOM Prénom	N°de licence	Situation avant examen	Candidat tronc commun	Candidat Spécialité	Age 2025	Club (indiquer la localité)
ARROBAS Clément	0939681T	Nouveau Candidat	Tronc commun	Cibles	18	0289112 LES ARCHERS SENONS
LENOIR Jean-Luc	0906803F	Nouveau Candidat	Tronc commun	Cibles	63	0289093 A.S.TONNERRE Tir à l'Arc
SOUPEAUX Martin*	0029375E	Nouveau Candidat	Tronc commun	Cibles	17	0289099 U.S.JOIGNY Tir à l'Arc
KACZMARECK Éric	0785779H	Arbitre FFTA Cibles		Tir Camp.	53	0289093 A.S.TONNERRE Tir à l'Arc

*\*Samedi 8 février 2025 Martin m'annonçait qu'il arrête la formation pour cette saison*

**SUIVI DU POSTE ENTRAÎNEUR** Par Béatrice Massé Trésorière, chargée de l'emploi.

Notre cadre technique M. Fred LIVACHE a été en arrêt maladie jusqu'au 31 octobre.

Le comité a décidé de maintenir en intégralité son salaire.

Nous avons déjà réfléchi à une autre version pour remplacer les stages au féminin, la demande de financement a été faite, la mise en place a été organisée par la commission sportive pour 2025

Le conseil départemental a augmenté ses demandes d'interventions, et les animations extérieures ont elles aussi augmentées.

Nous avons actualisé les tarifs pour les animations extérieures, afin de permettre aux clubs de bénéficier d'un tarif minoré.

### **BUDGET PRÉVISIONNEL DE 2025 (par Béatrice MASSÉ)**

Pour le budget prévisionnel 2025 une coupe budgétaire a été confirmée de 2 000€.

En l'état il manquerait en trésorerie environ 5 000 € pour l'équilibrage des comptes.

Nous avons réactualisé à la hausse la grille tarifaire pour les animations extérieures.

Les prévisions d'utilisation de budget sont :

- Les concours au féminin pour 2352€ (inscriptions + salaires)
- Avec la dotation du CDOS 89 de 1 240 € il a été décidé de répartir la somme aux 3 premiers jeunes de chaque catégorie par le remboursement sur la licence de la prochaine saison.
- Pour le premier la licence entière
- Pour le 2<sup>ème</sup> 40 € sur la licence
- Pour le 3<sup>ème</sup> 20 € sur la licence
- FINALES NATIONALES DES DR POULIES ET CLASSIQUE à BRIENON SUR ARMANÇON du 03 au 05 juillet 2025. Un jeu de blasons sera remboursé à hauteur de 433 € sur présentation de factures.
- Pour la formation des entraîneurs la formation de mise à jour sera prise en charge à hauteur de 45 € par personne, cela concerne 10 entraîneurs en 2025 pour 450 €.

Une petite précision s'impose l'utilisation des budgets ne sont pas systématiques, le comité directeur ou le bureau décide à chaque année de son utilisation.

Ce qui est fait une année n'est pas forcément reconduit l'année suivante.

Merci de bien vouloir faire vos demandes en premier au comité.

**Le conseil d'administration du Comité vous propose d'augmenter la cotisation du comité de 1 € pour la saison 2025-2026.** Je vous demande d'approuver cette augmentation par un vote :

**L'augmentation, de 1 €, est approuvée à l'unanimité par 41 voix.**

### **FFTA LA TROISIÈME CAMPAGNE DE LABELLISATION**

« LABELS ET CERTIFICATIONS VALABLE POUR 2025 & 2026 » a été lancée le mercredi 2 octobre 2024 et a pris fin le 19 décembre 2024. Au niveau de l'Yonne 2 clubs sur 12 soit 16,67 % ont fait la démarche

0289106	SAINT MARTIN ARCHERS CLUB	SAINT MARTIN DU TERTRE 89100	
0289107	LA SENTINELLE	BRIENON SUR ARMANÇON 89210	

**Validation par un vote à bulletin secret de la candidature de Mme Annick PICARD au Conseil d'administration du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Yonne**

**La candidature de Mme Annick PICARD est approuvée à l'unanimité par 41 voix**

### **Informations à l'Assemblée Générale.**

Samedi 25 janvier. Une archère arc à poulies, Marie-Jo DEFAUCHY a perturbé le déroulement des duels en s'adressant à un jeune archer, Théo LEBEAU, qui, après avoir fini son tir, il était sur la cible voisine et venait aider Mme Catherine LENOIR, la concurrente de Mme DEFAUCHY, au marquage des points sur le scoreur.

De retour au pas de tir, le ton entre les archères a un peu monté. L'entraîneur, compagnon de Mme DEFAUCHY, aurait insulté Mme LENOIR. J'ai dû intervenir pour que pour calmer. Ces personnes afin que la dernière volée se passe correctement. Les archers tirant sur les cibles à proximité ont été perturbés par ces personnes afin que la dernière volée se déroule correctement.

Finalement, Mme DEFAUCHY est gagnante et championne de l'Yonne en Senior 3 Femme Arc à Poulies

Lors du podium, Mme DEFAUCHY a eu un geste en direction du public, elle a fait, en utilisant ces 2 mains. **2 doigts d'honneur** (une photo a été prise et jointe au rapport d'Arbitrage).

La commission sportive ainsi que la présidente du CD et moi-même avons rencontré les personnes du club de la SENTINELLE DE BRIENON (entraîneurs, secrétaire présent dimanche) auquel elle est licenciée, afin de leur expliquer la situation.

La Présidente du CD a informé le Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté de cet événement.

La Présidente du comité, Mme Annick PICARD demande à l'assemblée un vote à bulletin secret « OUI ou NON » pour valider la destitution du titre de Championne de l'Yonne en Senior 3 Femme Arc à Poulies à l'encontre de Mme Marie-Jo DEFAUCHY.

**Résultat du vote : OUI à l'unanimité par 41 voix**

**Championne de l'Yonne en Senior 3 Femme Arc à Poulies 2025 est :**

**Mme LENOIR Catherine du Club de l'A.S.TONNERRE.**

**L'assemblée Générale est close à 22h00**

Le Secrétaire Général



Jean-Pierre VERAY

La Présidente



Annick PICARD

**Comité de l'Yonne de Tir à l'Arc - Saison 2023-2024 Licence 2024**  
**Assemblée Générale Ordinaire du CD89 TA le 07 février 2025 Émargements**

CODE STRUCTURE	NOM_STRUCTURE	Président	Présent (Pr.) Pouvoir (Po)	Signatures + si Po préciser « Nom Prénom »	Nb. Lic. 2024	Voix	VOTE 1	VOTE 2	note 3
02 89 091	LES CADETS D'AUXERRE	MIGLIORINI Dominique	PR.		32	3	X	X	x
02 89 092	JEUNE GARDE POURRAIN	FAUCONNIER Joffrey	PR.		17	1	X	X	X
02 89 093	A.S.T TIR A L'ARC	LEBEAU Stéphane	PR.		31	3	X	X	X
02 89 096	CIE D'ARCHERS SAINT FARGEAU	COTANCE Christophe	PR.		16	1	X	X	X
02 89 098	TIR A L'ARC DE L.U.S.C.M	BILLAULT David	PR.		45	4	X	X	X
02 89 099	USJ 1ERE CIE ST JACQUES	ROYER Luc	PR.		23	2	X	X	X
02 89 106	SAINTE MARTIN ARCHERS CLUB	BOLLORÉ Cédric	PR.		30	2	X	X	X
02 89 107	LA SENTINELLE	DEGRANGE François PERRIN Nathieu	Po.		169	10	X	X	X
02 89 109	AUXERRE 1ERE CIE	PICARD Annick	PR.		55	5	X	X	X
02 89 112	CIE DES ARCHERS SENONS	SCHAEFFNER Aurélien	PR.		84	7	X	X	X
02 89 125	LES ARCHERS DE BLENEAU	NIQUET Patrice	PR.		29	2	X	X	X
02 89 126	LES ARCHERS MALAYSIENS	LONGUET Renaud	PR.		17	1	X	X	X
* Pouvoir obligatoirement à un licencié de sa structure					TOTAL GÉNÉRAL :	548	41	47	41

## MEMBRES du COMITÉ DIRECTEUR CD89 Tir à l'ARC

Nom Prénom Fonction	Responsabilités	Signatures
PICARD Annick (Présidente CD89 TA)	Notre représentante auprès des instances : CD89, CDOS89, la Préfecture	
MASSÉ Béatrice (Trésorière)	Finances et suivi de notre entraîneur du CD89	
BOLLORÉ Cédric (Vice-Président)	Commission Adultes & Sportive	
VERAY Jean-Pierre (Secrétaire Général)	Arbitre Formateur CD58 et CD89 et référent LABEL	
BRIDRON Marie-Dominique (Secrétaire Adj.)		
MIGLIORINI Sylvaine (Membre)	Gestion du calendrier d'Arbitrage du CD89	
CHOLLET Jean (Membre)	Commission Jeunes	
FAUCONNIER Joffrey (Membre)		
KACZMARECK Éric (Membre)		
MEILLIER Fabien (Membre)		

## INVITÉES &amp; INVITÉS

FRANÇOIS Patrice	Président du CR de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ de TIR à L'ARC	Excusé
HENNEQUIN Patrice représenté par A. PICARD (élu)	Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Yonne	Excusé
LIVACHE Frédéric (BEES1, DEJEPS)	Conseiller Technique du CD89	
WILZIUS Jean-Pierre	Auxerre 1 <sup>ère</sup>	

DUMENIL Isabelle Saint-Fargeau  
 LANCIER Patrick AS-Tonnerre  
 VERAY Annie Les Cadets d'Auxerre  
 PRADO Clarisse Le Sentimelle Brénon.

## COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE L'YONNE

BILAN & COMPTE d'EXPLOITATION  
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

BILAN			
ACTIF		PASSIF	
<b>Disponibilités :</b>	Montant Brut		
411 Clients clubs et divers	1 414,53 €	110 Réserves fonds associatifs	14 378,63 €
		111 Réserves EMPLOI	19 377,16 €
512 Banque	3 290,83 €	4010 tiers divers	2 446,92 €
5171. Livret	32 188,83 €	431organismes sociaux	476,04 €
		<b>EXCEDENT</b>	<b>215,44 €</b>
<b>Total ACTIF</b>	<b>36 894,19 €</b>	<b>Total PASSIF</b>	<b>36 894,19 €</b>

COMPTE EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
601 fourn & entretien petit equipement		7010 Licences	5 736,00 €
606 fourn adm & inform	1 143,83 €	706 Prestations et animations	23 166,50 €
6071 medailles & coupes & recompense	1 697,30 €	7421 Subvention CG89 ATD	10 000,00 €
6185 participation aux club	813,05 €	7422 Subvention CG89 Fonction	1 000,00 €
618 adhésions & cotis	249,88 €	754 Subventioun FDVA	1 000,00 €
625 deplacements & receptions	240,63 €	756 ANS	1 005,00 €
6251 deplacement ATD	5 261,95 €	7700 Produits exceptionnels	1 240,00 €
6251 deplacement cadre LBTA	1 509,60 €	7681 Interet sur livret	898,70 €
622 divers & club & honoraires	745,92 €	754 Dons	1 108,94 €
613 locations clubs	225,00 €		
616 assurance	149,27 €	7815 reprise prov	2 000,00 €
641 salaires ATD	26 064,40 €		
645 charges sur salaires	6 082,59 €		
6251 deplacement championnat	2 177,71 €		
6256 remb benv	578,57 €		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>46 939,70 €</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>47 155,14 €</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>215,44 €</b>		
<b>Balance</b>	<b>47 155,14 €</b>	<b>Balance</b>	<b>47 155,14 €</b>

215,44 € à affecter en fond associatif 3521,20 € à affecter en reserve EMPLOI

COMPTE EXPLOITATION Financement emploi ATD			
DEPENSES		RECETTES	
618 licence	105,00 €	706 Prestations et animations	23 166,50 €
6251 déplac, missions ATD	7 439,66 €	7421 Subvention CG89 ATD	10 000,00 €
641 Salaires bruts ATD	26 064,40 €	754 fdva	1 000,00 €
6450 Charges sur salaires	6 082,59 €	756 ans	1 005,00 €
622 honoraires	253,00 €	IJ	1 251,95 €
<b>Total des Dépenses</b>	<b>39 944,65 €</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>36 423,45 €</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>3 521,20 €</b>
<b>Balance</b>	<b>39 944,65 €</b>	<b>Balance</b>	<b>39 944,65 €</b>

BUDGET PREVISIONNEL Période du 1er janvier au 31 Décembre 2025			
DEPENSES		RECETTES	
601 fourn & entretien petit equipement	200,00 €	7010 Licences	5 652,00 €
606 fourn adm & inform	900,00 €	706 Prestations et animations	25 000,00 €
6071 medailles & coupes & recompense	1 200,00 €	7421 Subvention CG89 ATD	10 000,00 €
6185 participation aux club	500,00 €	7422 Subvention CG89 Fonction	1 000,00 €
618 adhésions & cotis	250,00 €	7423 Subvention FDVA	2 000,00 €
625 deplacements & receptions	400,00 €	7423 Subvention ANS	1 005,00 €
6251 deplacement ATD	7 000,00 €	754 don	
6251 deplacement cadre LBTA	2 000,00 €	7681 Interet livret	900,00 €
622 divers & club & honoraires	1 200,00 €		
613 locations clubs	200,00 €		
616 assurance	150,00 €		
641 salaires ATD	27 000,00 €		
645 charges sur salaires	7 000,00 €		
6251 deplacement championnat	2 200,00 €		
6256 remb benv	600,00 €		
		<b>sous total</b>	<b>45 557,00 €</b>
<b>Résultat</b>			<b>-5 243,00 €</b>
<b>Total des Dépenses</b>	<b>50 800,00 €</b>		<b>50800,00 €</b>

Béatrice Massé  
trésorière, chargée de l'emploi



## « LES RENCONTRES SPÉCIALES JEUNES »

### GÉNÉRALITÉS

Règlement en vigueur à compter du 01 Novembre 2024

#### Les catégories admises :

- en arc classique ou sans viseur : U11, U13, U15, U18.
- en poulies, à partir de U13

**Les niveaux reconnus :** Poussin, 3, 2, 1, As.

À leur premier concours « Spécial Jeunes » :

#### Arc classique ou sans viseur :

- Les U11 peuvent débiter en niveau Poussin, à 10 m sur blason 122 cm
- Les U13 et U15 débutent au minimum en niveau 3, à 15 m sur blason 122 cm.
- Les U18 débutent au minimum en niveau 2, à 15 m sur blason 80 cm

#### Arc à poulies :

- Les U13 et U15 débutent au minimum en niveau 1, à 15 m sur blason triple 60 cm
- Les U18 débutent au minimum en niveau As, à 15 m sur blason triple 40 cm

Le coach du jeune est celui qui connaît le mieux le jeune, il relève donc de sa responsabilité de déterminer le niveau auquel il compte le faire débiter s'il le juge apte à débiter à un niveau supérieur à celui indiqué ci-dessus.

Le coach du jeune est celui qui connaît le mieux le jeune, il relève donc de sa responsabilité de déterminer le niveau auquel il compte le faire débiter s'il le juge apte à débiter à un niveau supérieur à celui indiqué ci-dessus.

Pour les archers relevant d'un handicap (sport handi ou sport adapté, licence faisant foi) Le coach déterminera le niveau qui lui semble compatible avec le handicap.

La présentation de la licence fédérale est obligatoire et doit être en cours de validité.

La « **Rencontre Jeunes** » est une rencontre sportive, donc la tenue vestimentaire doit être obligatoirement **une tenue sportive**.

Le passage des niveaux est visé par l'arbitre de la rencontre (si possible un arbitre jeune).

Sortie des niveaux (suivant la catégorie de la saison en cours) :

Il est rappelé que l'objectif n'est pas de stagner dans le dispositif spécial jeunes, celui-ci est mis en place à des fins de formation en vue de prendre ses repères pour entrer en compétition sélective.

- Les U11 peuvent sortir du « Spécial Jeunes » en niveau 2 avec un score supérieur ou égal à 210 sur blason de 80 cm. Si le coach le juge plus adapté au jeune (âge, taille...), il pourra être maintenu dans le cycle spécial jeunes jusqu'à la fin de sa troisième année de U11.
- Les U13 et U15 sortent en niveau 1 avec un score supérieur ou égal à 190 sur blason de 60 cm
- Les U18 sortent en niveau As avec un score supérieur ou égal à 180 sur blason de 40 cm

À tout moment le coach peut estimer que l'archer est prêt à entrer en compétition sélective avant d'avoir atteint ces niveaux indicatifs.

À partir de ce moment-là, ils participent aux compétitions sélectives et ne peuvent plus participer à des rencontres spéciales jeunes.